Quand il n’y a pas de raison de régulariser un clandestin, il faut quand même le faire pour le Parti de Gauche

écrit par Christine Tasin | 30 juillet 2012

Une pétition a été initiée pour demander la régularisation d’une certaine Kady Diop.

Cette pétition est emblématique du raisonnement de nos chers “gôchistes”.

Voici le récapitulatif des faits tels qu’eux-mêmes les exposent : *“Mariée en novembre 2008 en Côte d’Ivoire avec un ressortissant de nationalité française, Madame Kady Diop est arrivée en France en*

2009 sous couvert d'un visa de séjour temporaire. Elle a obtenu à deux reprises une carte de séjour temporaire d'un an portant la mention « vie privée et familiale ». Immédiatement intégrée, elle a travaillé en Sud-Gironde comme saisonnière agricole, donnant entière satisfaction à ses employeurs successifs. Suite à une séparation d'avec son mari, sans que le divorce ne soit encore prononcé, son titre de séjour n'a pas été renouvelé, avec pour conséquence la perte d'un emploi en CDI."

Il y a à peine 3 ans que cette personne a obtenu, pour cause de mariage avec un ressortissant français, un titre de séjour temporaire pour raisons familiales. Depuis, elle est séparée de son mari (mariage blanc ?) Puisqu'elle n'est ni française ni en couple, elle n'a plus aucun droit à se trouver en France et elle est invitée à quitter le territoire français.

Quoi de plus normal ?

Depuis quand le fait d’avoir un emploi (fût-ce un CDI, même si l’on peut être dubitatif devant le passage de la situation de saisonnier à celui de salarié en CDI avec le chômage de notre pays) devrait-il empêcher notre justice et notre police d’appliquer la loi, c’est-à-dire de reconduire à la frontière ceux qui sont en France en toute illégalité ?

Depuis que les gôchistes prétendent que le parti de l’étranger prévaut devant la préférence nationale, tout simplement.

Ils y tiennent, à leur remplacement de population et ils sont prêts à tout.

Christine Tasin